

LA REMISE EN CAUSE DU FAIT

MAJORITAIRE :

LES PERSPECTIVES D'UNE REPARLEMENTARISATION



31 JANVIER 2025
14H00 - 18H00

**PLUS D'INFOS ET INSCRIPTIONS
SUR EDPL.UNIV-LYON3.FR**

AMPHITHÉÂTRE HUVELIN

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN
LYON III

15 Quai Claude Bernard



LA REMISE EN CAUSE DU FAIT MAJORITAIRE : LES PERSPECTIVES D'UNE REPARLEMENTARISATION

31 JANVIER 2025 14H - 18H



Amphithéâtre Huvelin
Université Jean Moulin Lyon III
15 quai Claude Bernard

 13h45 | Accueil

 14h00 | Mot d'accueil

Caroline CHAMARD-HEIM, Professeure de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3
Lucas CROZIER, Étudiant en M2 Droit public fondamental, co-organisateur du colloque

PROPOS INTRODUCTIFS

 14h15 | Former des majorités en France, de la Révolution à nos jours

Benjamin MOREL, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas

TABLE N°1

 14h35 | Du présidentielisme majoritaire au primo-ministérielisme minoritaire ?

Quelques réflexions sur une configuration institutionnelle inédite

David MONGOIN, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3

 14h55 | Les accords de coalition dans les régimes parlementaires européens

Basile RIDARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Lille

| *Débats et pause*

TABLE N°2

 15h15 | Comment susciter le compromis dans la culture parlementaire française ?

Philippe BLACHÈRE, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Directeur du Centre de droit constitutionnel (Équipe de Droit Public de Lyon)

 16h05 | L'instauration du scrutin à la proportionnelle, une solution à la crise du fait majoritaire ?

Marie-Anne COHENDET, Professeure de droit public à l'Université Panthéon-Sorbonne

 16h35 | La participation citoyenne au processus législatif : un remède efficace aux difficultés du parlementarisme classique à produire des compromis

Dominique ROUSSEAU, Professeur émérite de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

TABLE RONDE

 16h55 | L'institution présidentielle à l'épreuve de la remise en cause du fait majoritaire

Marie-Anne COHENDET, Professeure de droit public à l'Université Panthéon-Sorbonne

Grégory BLIGH, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lyon

Swann VIDAL, Doctorant en droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3

| *Conclusion*